

Zeitschrift: Swiss review : the magazine for the Swiss abroad
Herausgeber: Organisation of the Swiss Abroad
Band: 7 (1980)
Heft: 1

Anhang: Nouvelles locales : Afrique = Lokalnachrichten : Afrika

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Afrique / Afrika

Schweizerverein Kairo / Cercle Suisse Le Caire, Villa Pax, rue el Salam, Embabeh, Le Caire

Schweiz. Botschaft/Ambassade de Suisse,
10, rue Abdel Khalek Saroit –
BP 633, Telefon 758-345 –
758-284 – 758-133 Telex 92267
Eglise suisse (Pasteur Pidoux),
30, rue Cherif, Le Caire
Téléphone 748-199
Culte dimanche 10 h Eglise suisse
Kath. Gottesdienst in dt. Sprache:
18 Uhr Maadi – (Samstag),
10 Uhr Bab-el-Louk – (Sonntag)
Prot. Gottesdienst in Deutsch:
10 Uhr in Boulac (Maadi gem.
Programm)

Schweizer Schulverein Kairo
Präsident: Dr. Edouard Lambelet
(Lehnert & Landrock)
Tel. 747-606
Vizepräsident: Dr. Serge Leuzinger
(Ciba-Geigy), Tel. 744-310
Kassier: Hans-Peter Walder
(Swiss Bank Corporation)
Tel. 980-384

Hauptversammlung / Assemblée Générale AMS:
20.3.1980 – 17.30 Uhr Villa Pax
Mitglieder werden gebeten, möglichst vollzählig zu erscheinen.
Prière aux membres de ne pas manquer cette assemblée.
Unser Programm 1980 wird im gleichen Rahmen wie 1979 durchgeführt. Anregungen von Mitgliedern sind immer willkommen.
Regelmässige Zusammenkünfte:
Kegeln: jeden Montag 20.00 Uhr Villa Pax
Nährkränzchen/Ouvroir: jeden ersten Donnerstag im Monat in der Bibliothek der Botschaft
Fussball: Auskunft Kanzlei Botschaft

Kleiner Jahresrückblick 1979

Olympiasieger wurden Susi Soliman, Judith Schatt, Ralph Krättli und Reto Stöcklin. Gross angekommen ist das Raclette bei Vollmond im Jurahüsi. Eine besinnliche Ansprache von Botschafter Gagnebin anlässlich des Nationalfeiertags leitete über zu einem fröhlichen Beisammensein bei von ihm offerierten «vin blanc vaudois» und einem schmackhaften Buffet. Die ausgezeichnete Führung von Philipp Speiser durch Alt-Kairo stiess auf reges Interesse. Das für das Bierfest importierte Cardinal spezial im Fass fand reissenden Absatz. Ein von Remo Rombaldoni mit viel Witz und Intellekt organisiertes Rallye sah das Team Pargätzi/Ch. Maier 3 Mal mehr als Sieger. Der Herbst-Kegel-Cup ging an Ernst Gloor. Die Weihnachtsfeier muss nächstes Jahr wohl in einen grösseren Saal verlegt werden, dieser Anlass wird von Jahr zu Jahr beliebter. Neu im Programm stand die Weihnachtsausfahrt nach Giza für die älteren Semester. Wie schon bei den Kindern wurde auch hier die Anwesenheit von Herrn und Frau Botschafter Gagnebin mit Freude vermerkt. Der Nachmittag im «Andrea» wird von den Teilnehmern nicht so schnell vergessen und der Vorstand hofft, dass 1980 noch mehr Senioren der Einladung Folge leisten. Erster Schweizer Jasskönig in Kairo wurde nach einem lebhaften Halbfinal und noch stürmischeren Final Beat Gehrig, während Jacky Aus der Au ihr Flugticket im Lotto erspielte. Zum Schluss danken Verein und Vorstand dem scheidenden Präsidenten Peter Maier und seiner Familie für die geleistete Arbeit und den neuen Schwung, den er in den Verein gebracht hat. Auch die beiden 1979 abgereisten Kassiere

Werner Michel und Roland Quillet seien nicht vergessen. Zum Glück bleiben sie in der Region und tauchen von Zeit zu Zeit wieder in Kairo auf ... Ein «Vermächtnis» von Peter Maiers Initiative ist das Emblem auf dem Vereinsleibchen. Das Leibchen zu LE. 3.- ist weiterhin erhältlich und eignet sich bestens als Geschenk für Ihre Schweizer Verwandten anlässlich der Sommerferien. Bitte beeilen Sie sich, die Nachfrage ist gross!

Mr

Délai de rédaction des pages locales pour 1980:
Redaktionschlüsse für die Lokalseiten 1980:

2/80 juin / Juni: 25.04.80

3/80 septembre / September: 25.07.80

4/80 décembre / Dezember: 17.10.80

Revue suisse Schweizer Revue Swiss Review

publiée par la Commission d'exécution de l'information de et vers la 5^e Suisse.

Rédacteur responsable:

Lucien Paillard.

Responsables des pages locales: les Communautés suisses à l'étranger.

Composition et impression: Buri Druck SA, Berne.

Toute correspondance concernant cette publication et nouvelles locales est à envoyer au rédacteur responsable: Lucien Paillard, Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, case postale, 3000 Berne 16, ou à votre représentation officielle suisse.

Japan

Embassy of Switzerland
9-12 Minami Azabu 5-chome
Minato-ku
Tokyo 106

Mailing Address:
Azabu P.O. Box 38
Tokyo 106
Telephone: 473-0121
Telex: 24282
Cable: Ambassade

Visiting hours:
9.00-12.00/14.00-16.00
Monday to Friday

Consulate General of Switzerland
Daigen Bldg.
2-6 Dojima, 1-chome
Kita-ku,
Osaka 530

Mailing Address only:
C.P.O. Box 1413
Osaka
Telephone: 344-7671
Cable: Consulsuisse

Visiting hours:
9.00-12.00/14.00-15.00
Monday to Friday

Communication from the Embassy:

Swiss Associations:
The *Swiss Club, Tokyo* meets the first Tuesday of each month at «Alphorn» in Nishi Azabu. For a list of coming events contact Mrs. Cherubini, Secretary, on 952 2429 or the Swiss Embassy, telephone 4730121. Postal address: Azabu P.O. Box 38, Tokyo.

Section for Education
Azabu P.O. Box 38, Tokyo 106
President: Mr. R. Bürgi
Telephone 242-1551

The *Tokyo Library of Switzerland* is a lending library of books by Swiss authors. It is housed in Sophia University, Room 621, Building VII. (The University is at 7 Kioi-cho, Chiyoda-ku, across

the road from Yotsuya Station). The library is open Monday from 2 to 7, Tuesday to Friday from 2 to 5 p.m. The Director is Professor Immoos and Assistant: Miss Wada. Tel. 2659211 ext. 677.

The Swiss-Japan Society, Mr. M. Heer, Secretary and Treasurer. C.P.O. Box 513, Tokyo 100-91. Tel. 2141731.

Swiss Business Luncheon, Mr. M. Heer, Chairman. C.P.O. Box 513, Tokyo 100-91. Tel. 2141731.

Société Suisse de Bienfaisance, Mr. H. Mettler, President, C.P.O. Box 300, Tokyo 100-91. Tel. 5631731

German-Speaking Churches:
Roman Catholic: St. Michael
18-17 Nakameguro 3-chrome
Meguro-ku Tokyo, Tel.: 7120775
Protestant: Kreuzkirche
6-5-26 Kita Shinagawa, Tokyo
(Pfarrer Günther Böhnke)
Tel.: 4410673

Ghana

Embassy of Switzerland

9, Water Road S. 1
North Ridge Area
Accra

Briefadresse nur:
Embassy of Switzerland
P. O. Box 359, Accra
Telefon: 2 81 25
Telex: 2197
Empfangszeiten: Montag bis Freitag
08.00-13.00 Uhr

Schweizerschule

Ramseyer Memorial School
P. O. Box 1525
Accra
Telefon 2 35 22

Schweizer Verein Ghana Swiss Society Ghana

Briefadresse: P.O. Box 9375 Airport, Accra/
Ghana
Präsident: Heinz M. Fritsch

Seit März 1977 steht uns ein eigenes Klubhaus mit Kegelbahn auf dem Areal der Schweizerschule zur Verfügung. Hier haben

wir die Möglichkeit, uns zu geselligem Zusammensein zu treffen und gleichfalls unsere Freunde zu empfangen.

Die Öffnungszeiten sind z.Z. täglich 17-24 Uhr, Samstag/Sonntag 10-14 und ab 16 Uhr. Um 21 Uhr wird geschlossen, falls bis zu dieser Stunde keine Gäste erschienen sind.

Hier finden auch die folgenden regelmässigen Veranstaltungen statt:

- Jass-Abend, jeden ersten Mittwoch des Monats, jeweils 20 Uhr
- Schachabend, jeden zweiten und vierten Mittwoch des Monats, jeweils 20 Uhr
- Tischtennis-Training, jeden ersten und dritten Montag des Monats, jeweils ab 17 Uhr
- Turnen resp. Sport, jeden Dienstag, jeweils ab 17 Uhr
- Kegeln, täglich, verschiedene Gruppen haben gewisse Abende reserviert

Im weiteren besteht eine Tennisgruppe mit wöchentlichen Trainingsstunden auf verschiedenen Tennisplätzen.



„Ich habe kochen gelernt, während mein Mann im Ausland war.“
„Und was sagte er dazu, als er zurückkam?“
„Er ging wieder ins Ausland.“

La Suisse face au Marché Commun

Conférence prononcée par M. Claude Caillat, ambassadeur de la Suisse auprès des Communautés européennes, le 14 juin 1979, devant la direction, les cadres et les employés Nestlé à Vevey.

Résumé de la conférence **Genèse et résultat du Marché Commun**

A son origine, le Marché Commun représentait une *grande idée politique*, puisqu'il s'agissait, à travers lui, de créer les «Etats-Unis d'Europe». Une perspective aussi nouvelle avait suscité l'enthousiasme partout en Europe, et en Suisse aussi, où d'aucuns ont regretté que notre pays restât à l'écart du mouvement, attaché qu'il était à sa politique traditionnelle de neutralité.

Les années ont passé, et l'union politique escomptée semble toujours aussi lointaine. Il apparaît de plus en plus aujourd'hui que le CEE représente une *organisation inter-gouvernementale*, et qu'elle le demeurera probablement, tout en conservant sa vocation d'intégration. L'enthousiasme des débuts s'est apparemment estompé. En Suisse, des journalistes prétendent que le public suisse ne s'intéresse guère à la construction de l'Europe. Les scepticismes se reflètent dans des propos tels que: «il est trop tard pour faire l'Europe»; «les préoccupations nationales prédominent»; «l'heure de l'Europe supranationale est passée». Il n'empêche que la CEE est une entreprise qui fonctionne.

En Suisse toujours, une opinion répandue veut que cette institution équivaille à une vaste bureaucratie, d'où prolifèrent des techniques et des procédures très éloignées de l'esprit du Traité de Rome. C'est là un point de vue

bien superficiel. La réalité, elle, montre que malgré toutes ces imperfections, le Marché Commun a favorisé l'économie des pays membres. La réalité, ce sont aussi des chefs d'Etat et de gouvernement, des hauts fonctionnaires, qui se rencontrent régulièrement et qui apprennent à se connaître, sinon à s'aimer. Combien de guerres insensées ne sont-elles pas nées de malentendus, de fausses appréciations des hommes et des situations? ...

La création du Marché Commun visait avant tout la réconciliation franco-allemande. Il s'agissait d'amarrer l'Allemagne de l'Ouest à l'Europe occidentale. On espérait parvenir ainsi, petit à petit, à des liens politiques. Si cet objectif n'a pas été atteint, c'est parce qu'une organisation *essentiellement économique* ne peut se muer en une institution politique de par sa propre évolution. Elle ne peut le devenir que par la volonté des états membres. Or, on sait que les gouvernements concernés ne prendront pas une telle décision, dans l'état actuel des choses. On le leur reproche quelquefois, mais à tort. Si les pays membres consentaient à abandonner une part de leur souveraineté à une institution supranationale, ils ne seraient pas suivis par leurs opinions publiques. Or, on connaît l'importance de celles-ci dans les démocraties occidentales.

Pourquoi la Suisse n'a-t-elle pas adhéré à la CEE?

La raison principale réside dans le fait que pour ne pas être devenue une *institution politique*, la CEE n'en conserve pas moins sa *finalité politique* d'origine. C'est pourquoi la Suisse n'aurait pu y adhérer sans renoncer expressément à sa neutralité. D'ailleurs, les membres de



la CEE l'entendent bien ainsi: la neutralité suisse n'est pas compatible avec la finalité – fût-elle une étoile polaire – de l'institution.

Ensuite, une adhésion à la CEE se serait heurtée au système fédéraliste et aux mécanismes liés à la démocratie directe (droits d'initiative et de référendum). Certaines dispositions constitutionnelles n'auraient pu s'appliquer au sein d'une organisation où de nombreuses décisions sont prises à Bruxelles, par un Conseil des ministres.

Enfin, certains motifs économiques expliquent la position de la Suisse: d'une part, la volonté de maintenir la *politique agricole* actuelle, laquelle est incompatible avec celle de la CEE; d'autre part, l'impossibilité d'accepter le principe de la *libre circulation des travailleurs*, tel qu'il figure dans le Traité de Rome; de plus, la nécessité de conserver une autonomie dans les relations économiques avec l'étranger, laquelle se heurterait au tarif extérieur commun et à la politique commerciale de la CEE.

A défaut d'une adhésion pure, la Suisse devait néanmoins éviter que le tarif extérieur commun ne freine ses exportations vers les pays de la Communauté. C'est ce

qui justifie la conclusion d'un accord d'association, signé en 1972. La négociation de ce traité a été plutôt laborieuse. D'abord, certains gouvernements communautaires s'opposaient à la conclusion d'accords de libre-échange avec des pays tels que la Suisse. Ils estimaient que pour tirer parti des avantages économiques du Marché Commun, celle-ci devait payer le prix politique, c'est-à-dire abandonner sa neutralité et devenir membre à part entière de la Communauté. Faisant écho à certains hommes d'Etat du Marché Commun, des personnalités suisses dénonçaient cette neutralité comme «l'abstention», «le refus de participer à la construction européenne», «la négation de l'avenir». On a vu même surgir une théorie assez inattendue, comparant les status de l'Autriche et de la Suisse. Selon son auteur (un haut fonctionnaire de la CEE), la neutralité de l'Autriche lui avait été imposée par l'URSS; n'ayant donc pu la choisir, ce pays pouvait avoir droit à un traitement spécial au sein du Marché Commun. La Suisse, au contraire, s'était engagée dans la neutralité par sa propre volonté. Aucune raison ne justifiait donc qu'elle bénéficiât d'un régime de faveur.

On doit le déblocage de cette situation à M. Joseph Luns, alors ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. Pendant longtemps réticent à la conclusion d'accords avec des pays neutres, il s'est rendu compte que pour réussir son élargissement, sans perturber les échanges commerciaux en Europe, la Communauté devait rechercher une solution applicable aux pays qui ne pouvaient devenir membres. C'était, notamment, le cas de la Suisse, de la Suède et de l'Autriche.

En 1969, sur proposition du gouvernement néerlandais, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE décidèrent: d'un part,

d'entamer des négociations quant à l'adhésion de certains pays (dont la Grande-Bretagne); d'autre part, de rechercher la conclusion d'accords de libre-échange entre le Marché Commun et des pays tels que la Suisse. Ainsi, le traité d'association de 1972 prévoyait l'abaissement, par étapes successives, des droits de douane sur les produits industriels, en vue de leur élimination complète le 1^{er} juillet 1977. L'agriculture en est exclue. Néanmoins, la CEE et la Suisse se sont fait certaines concessions limitées dans ce secteur, en convenant de développer leurs échanges agricoles conformément à leur politique respective. Les autres pays de l'AELE, et notamment la Suède et l'Autriche, ont conclu avec la CEE des accords analogues.

Aujourd'hui encore, certains compatriotes continuent de critiquer ce traité d'association, en y voyant l'expression d'un certain égoïsme. On peut répondre avec certitude que cet accord de libre-échange n'aurait pas été conclu, s'il n'avait pas correspondu aux intérêts des deux parties. En effet, son premier but est de favoriser nos échanges avec le CEE, puisque notre balance commerciale présente, vis-à-vis des pays concernés, un déficit considérable (env. 9 milliards de francs en 1978, 3 milliards de francs pour les quatre premiers mois de 1979).

Les effets de ce traité d'association

S'agissant de l'effet de ce traité sur nos échanges commerciaux, il est difficile de le mesurer avec précision, et cela pour les raisons suivantes:

- L'expérience vécue depuis 1972 est trop limitée dans le temps.
- La réduction des droits de douane est intervenue progressivement, ce qui complique les comparaisons statistiques. Il faut noter ici qu'au cours des dernières années, l'incidence de ces droits



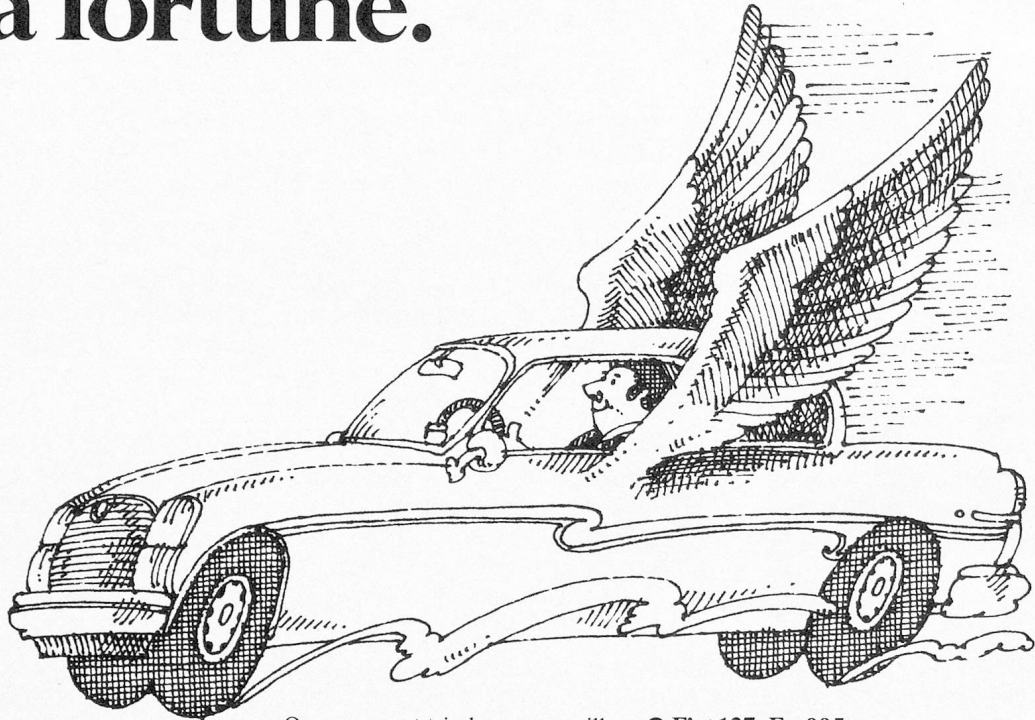
de douane a été beaucoup plus faible que celle des fluctuations monétaires et des variations des prix des matières premières.

On peut néanmoins affirmer que notre accord de libre-échange avec la CEE a atténué les effets du tassement conjoncturel en Suisse. Si l'on considère nos échanges avec l'AELE et la CEE, on observe un certain déplacement de ceux-ci, au profit du Marché Commun. La proximité des pays de la CEE et, par conséquent, les frais de transport inférieurs, ont certainement joué un rôle dans ce sens. Il peut aussi s'agir d'un «retour à la normale», dans la mesure où nos échanges avec les pays de l'AELE se sont développés plus rapidement avant 1972, du fait de l'abolition des droits de douane dans cette zone.

Il faut ajouter que depuis la conclusion de ce traité d'association, la Suisse n'a cessé de développer sa collaboration avec la CEE. Ainsi, elle s'est efforcée d'éliminer les obstacles au libre-échange. Par ailleurs, elle a étendu sa coopération à des domaines non couverts par le traité. Ainsi, un accord est en voie de négociation quant à l'établissement des compagnies d'assurance opérant dans des branches autres que «la vie». Or, en 1978, un accord a été signé avec la CEE, qui permettra à la Suisse de participer aux recherches de l'EURATOM sur la fusion thermo-nucléaire.

Suite dans un prochain numéro

Going home? Travel more freely without paying a fortune.



On your next trip home we will make it easier for you to come to AVIS - with special cheap rates.

Make your reservations at the Glattbrugg headquarters (Flughofstrasse 61, 8152 Glattbrugg, telex 57238, telephone 01/810 00 00) or at your nearest AVIS station.

- Fiat 127, Fr. 995.- per month, including 3000 km
- Opel Ascona or Ford Taunus, Fr. 1375.- per month, including 3000 km
- Opel Rekord, Fr. 1650.- per month, including 3000 km

WIRZ



AVIS
RENT A CAR